

## Bulletin bimestriel des autorisations de mise sur le marché (AMM) des matières fertilisantes et supports de culture (MFSC)

N°2023 - 05 – Septembre 2023

Le bulletin bimestriel des AMM MFSC présente les décisions délivrées concernant des matières fertilisantes, des supports de culture et des adjuvants pour matières fertilisantes : les décisions de retraits de produits, les nouvelles autorisations de mise sur le marché et les modifications d'AMM majeures (nouveaux usages accordés, modification des conditions d'emploi, etc...). Les nouvelles AMM concernent les produits de référence, de revente et les AMM par reconnaissance mutuelle. Les seconds noms commerciaux ne sont pas mentionnés dans ce bulletin.

### Actualité du mois

La norme **NF U42-001 « engrais - dénominations et spécifications »** n'étant plus d'application obligatoire depuis le 9 novembre 2022, les références normatives des engrais et amendements pour les demandes d'autorisation, d'extension ou de modification de mise sur le marché d'additifs agronomiques dans le cadre de la norme NF U44-204 figurent dans [l'arrêté du 9 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 septembre 2003 portant mise en application obligatoire de normes](#).

Les normes **NF U42-001-1**, **NF U42-001-2** et **NF U42-001-3** remplacent l'ancienne norme **NF U42-001** selon la correspondance suivante :

	Ancienne réglementation	Nouvelle réglementation
Engrais conformes à la norme NF U42-001		Engrais minéraux conformes à la norme NF U42-001-1
		Engrais organiques conformes à la norme NF U42-001-2
		Engrais organo-minéraux conformes à la norme NF U42-001-3

### I - Nouvelles autorisations de mise sur le marché

Nom du produit	N°AMM	Nature de l'AMM	Classe	Type	Date de la décision
B-HALO	1230283	AMM par reconnaissance mutuelle pour un produit simple	Matière fertilisante	Poudre mouillable à base de <i>Bacillus halotolerans</i> souche BioM105	21/06/2023
P2P	1230284	AMM par reconnaissance mutuelle pour un produit simple	Matière fertilisante	Poudre mouillable à base de <i>Paenibacillus polymyxa</i> souche BioM213	21/06/2023

Pour retrouver toutes les conditions d'autorisations (cultures concernées, conditions d'emploi) :

- consulter le texte intégral de la décision sur le [registre des décisions](#) : une requête sur le nom du produit ou le numéro d'AMM permet d'accéder aux documents ;
- ou consulter le site [EPhy](#), catalogue des autorisations.